

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

Etaient Présents :

M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, MM., DESHOGUES Jacky, ONFROY Sylvain, M., LEFEVRE Franck, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme LE NAOUR Maryline a donné procuration à M. HUET Daniel
M. PESSIN Philippe a donné procuration à M. GUESNON André
M CHILAYÉE Jean-Pierre a donné procuration à M LEFEVRE Franck
M. BRICE Vincent a donné procuration à Mme LAMORT Rachel

M. ONFROY Sylvain a été nommé secrétaire de séance

1. 2022/16 - OUVERTURE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES)

Monsieur le Maire précise que le débat ouvert lors de cette séance peut être poursuivi, si nécessaire, lors de séances ultérieures, surtout si le PADD devait être amendé, par exemple en cas d'évolution du zonage et / ou de la consommation de l'espace. Le COPIL, accompagné par le bureau d'études Géostudio, a débuté la préparation du PADD au cours de l'année 2020.

Préalablement à la présente séance, l'équipe technique de GTM ainsi que les bureaux d'études ont proposé, aux maires de toutes les communes de Granville Terre et Mer des ateliers participatifs pour évoquer les sujets importants du territoire en termes d'aménagement. De plus, une préparation au débat du jour a été réalisée avec les élus des 32 communes de GTM lors d'une conférence des maires le 31 mars 2022.

Le débat ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, porte, entre autres, sur les sujets suivants :

Dont les 4 axes principaux sont :

- Pour un environnement et des paysages préservés, protégés et mis en valeur
- Pour un développement structuré prenant en compte les spécificités du territoire et traduisant une réelle politique de l'habitat ambitieuse
- Pour un développement économique équilibré privilégiant l'optimisation du foncier
- Pour un territoire solidaire et organisé

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

Le Maire ayant rappelé les objectifs fixés dans la délibération du 16 novembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLUi.

Sur la base des réunions de travail du COPIL, accompagné par les bureaux d'études et à l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du 31 mars 2022,

Il faut savoir que le STRADDET (Schéma Régional D'aménagement et Développement Durable du Territoire) qui s'impose au futur PLUi exige une réduction importante de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour les années à venir.

Que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévoit l'accueil de 4520 nouveaux habitants entre 2022 et 2034 sur le territoire réparti de la façon suivante

Catégorie	Densité moyenne des futures opérations	Population nouvelle	Part maximale de l'extension de l'enveloppe
Agglomération granvillaise	25 à 30 logts/ha	40%	30%
Pôles principaux (Saint-Pair-sur-Mer, La Haye Pesnel, Bréhal)	20 logts/ha	25%	25%
Pôles de services (Cérences, St Jean des Champs,	20 logts/ha	15%	25%
Bourgs (St Planchers, Hudimesnil, Folligny, Beauchamps, La Lucerne d'outremer,	15 logts/ha	10%	15%
Villages	15 logts/ha	10%	Limiter au maximum

❖ AXE 1 :

A- MAINTENIR ET VALORISER LE CARACTERE RURAL :

- En ce qui concerne l'environnement, il faudra avoir une réflexion sur le maintien de la protection des haies bocagères.
- Identifier, répertorier et les protéger les mares et/ou plan d'eau.

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

B- VALORISER LA DIVERSITE DES PAYSAGES :

- Protéger la vue paysagère :
 - Cône de vue du Coudray
 - Cône de vue du Hamel
 - Cône de vue de la Bouilleries

Tout en encourageant la création de talus afin de protéger le ruissellement afin de préserver l'environnement naturel, écologique et paysagé de qualité à Saint-Aubin-des-Préaux.

- Répertorier les habitations existantes à réhabiliter

❖ AXE 2 :

- Donner la possibilité de pouvoir réhabiliter les maisons et bâtiments existants.
- Lutter contre les vacances de logement et réduire les dents creuses y compris dans les hameaux.
- Assurer la préservation du caractère identitaire de Saint-Aubin-des-préaux et améliorer la convivialité du cœur de bourg.
- Accueillir la population nouvelle dans un souci de « rééquilibrage » de l'organisation spatiale de l'agglomération et de limitation de la consommation de l'espace.

Pour un développement structuré prenant en compte les spécificités du territoire et traduisant une réelle politique de l'habitat ambitieuse

❖ AXE 3 :

- En ce qui concerne l'économie, il faudra avoir une réflexion sur les zones d'activités, sur les zones artisanales, les commerces de proximité, l'activité portuaire, l'agriculture, la conchyliculture et le tourisme sur le territoire.
- Accompagner la création de voies fluides pour développer les besoins économiques du territoire entre Granville-Avranches pour faciliter les déplacements notamment faciliter les déplacements entre les 2 centres hospitaliers de Granville-Avranches.

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

- Permettre le maintien et le développement des activités économiques locales, tout en intégrant les objectifs de Granville Terre et Mer en la matière sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner l'extension du port afin d'avoir des retombées économiques et développer le tourisme sur le territoire.

Il faudra également prendre en compte toutes les mobilités quels soient douces, routières, aériens ou ferroviaire afin de développer le tourisme, maintenir les hôpitaux.

❖ AXE 4 :

- Assurer et renforcer l'offre en équipements implantés sur le territoire.
- Création de voies douces sur le territoire
- Accompagner la création d'aire de co-voiturage sur l'agglomération Granvillaise notamment sur l'axe Granville-Avranches.
- Envisager la mise en place d'un service commun qui permettrait d'accompagner toutes personnes sans moyen de locomotion au point d'arrêt NÉVA le plus prêt de chaque village bordant les nouveaux réseaux NÉVA qui seront mis en place.

Le Conseil Municipal VALIDE les 4 axes principaux et les principales orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

4 axes principaux :

- Pour un environnement et des paysages préservés, protégés et mis en valeur :
- Pour un développement structuré prenant en compte les spécificités du territoire et traduisant une réelle politique de l'habitat ambitieuse
- Pour un développement économique équilibré privilégiant l'optimisation du foncier
- Pour un territoire solidaire et organisé

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

2. 2022/17 - CHOIX ORGANISME DE PRÊT POUR REALISATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire :

RAPPELLE que pour assurer le financement de l'enfouissement des réseaux et les divers travaux d'investissement afin de créer un passage sécurisé pour les enfants de l'école, aménager des clôtures, etc..., il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 euros ;

Le Conseil Municipal, après la présentation par Monsieur le Maire des propositions reçues des 3 organismes de prêts sollicités, après avoir entendu son exposé, et après en avoir délibéré décide :

- DE SOLLICITER, auprès du Crédit Mutuel, un emprunt de long terme se décomposant comme suit :

Un long terme de 100 000 €, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera en 15 années, au taux fixe à annuités réduites de 1,55 %, en échéances trimestrielles constantes de 1 871,13 €, durée de validation de la proposition en date 27 mai 2022, et la mobilisation des fonds au plus tard 6 mois après la signature du contrat, possible par tranche et des frais de dossier de 150 €.

- DE PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- DE PRENDRE l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- DE CONFÉRER en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

3. 2022/18 - RÉFLEXION SUR L'AXE 2 X 2 VOIES -

Monsieur le Maire fait part du courrier M. Régis YVER, Président de l'Association pour la 4 Voies Granville-Avranches (AS4VGA) et donne lecture du courrier de l'association « pour la 4 voies Granville/Avranches » et demande l'avis du conseil municipal à l'association et au projet de 2x2 voies Granville-Avranches. Il précise qu'à titre personnel et de maire, il a donné son soutien au projet et souhaite connaître la position des conseiller municipaux.

M. le Maire rappelle que cette association, créée en 2021, l'Association pour la 4 Voies Granville -Avranches est un collectif rassemblant plus de 200 entreprises du territoire, avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture et des plusieurs organismes professionnels. L'association a pour ambition, par la force donnée par tous ses adhérents et notamment les acteurs économiques qui sont venus la rejoindre, à emmener dans son sillage l'ensemble des décideurs politiques. (2022- 78 - Cm du 04 avril 2022) .

L'Association appelle à prendre ce dossier à bras-le-corps pour sécuriser et fluidifier cet axe, pour améliorer la sécurité et l'efficacité des services de secours, pour favoriser le développement économique, pour améliorer le confort des usagers et pour la transition écologique en luttant contre la pollution atmosphérique générée par les bouchons récurrents et les nuisances sonores devenues insupportables pour les riverains, et permettre de recalibrer la route actuelle en voie douce, pour développer l'écomobilité, pour éviter de gaspiller l'argent du contribuable tant le coût de ce projet depuis le début de cette étude est important. » Il est rappelé qu'en 2010, le trafic moyen journalier était de 11 000 véhicules, aujourd'hui il se rapproche de 20 000 véhicules par jour, soit le trafic de nombreuses autoroutes françaises. L'association va à la rencontre des élus et en premier lieu, le département qui a confirmé sa volonté de réaliser ce projet malgré les difficultés environnementales qui se présentent et la région qui a réaffirmé son engagement de financer la moitié de l'infrastructure. L'association souhaite renforcer le soutien au Conseil Départemental de la Manche pour la réalisation de cette infrastructure en constituant 3 collèges de soutien. - Un premier réunissant déjà plus de 200 chefs d'entreprises - un deuxième constitué de riverains et usagers - et un dernier constitué d'élus territoriaux. Pour ce dernier collège, il est bien-sûr possible pour chaque élu d'apporter son soutien à titre individuel.

COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

M. le Maire propose de signifier la volonté du conseil municipal de voir aboutir un projet en affirmant son soutien à l'association. Il en ressort que la majorité des élus souhaite un désenclavement du territoire Granvillais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE de soutenir la réalisation d'un **axe fluide** entre Granville et Avranches, indispensable à la vitalité du territoire et au bien-vivre de ses habitants, dans le strict respect des plus hautes exigences environnementales et sociales.
- AFFIRME que ce soutien est dans le but de sécuriser et fluidifier cet axe, pour améliorer la sécurité et l'efficacité des services de secours, pour favoriser le développement économique, pour améliorer le confort des usagers et pour la transition écologique en luttant contre la pollution atmosphérique générée par les bouchons récurrents et les nuisances sonores devenues insupportables pour les riverains, et permettre de recalibrer la route actuelle en voie douce, pour développer l'écomobilité, pour éviter de gaspiller l'argent du contribuable tant le coût de ce projet depuis le début de cette étude est important

1. QUESTIONS DIVERSES :

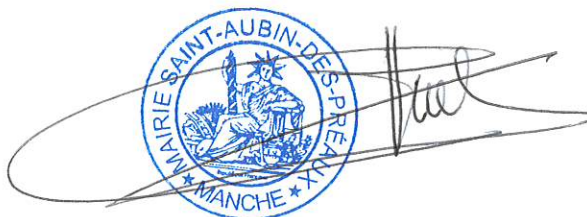
- NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35. Minutes .

à Saint Aubin des Préaux, le 31 mai 2022

Le Maire,

Daniel HUET.



COMPTE-RENDU

Séance du 24 mai 2022

N° Ordre	OBJET DE LA DELIBERATION
2022/16	OUVERTURE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)
2022/17	CHOIX ORGANISME DE PRÊT POUR REALISATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
2022/18	RÉFLEXION SUR L'AXE 2 X 2 VOIES